



10 000\$ pour un bac.

Avez vous les moyens?

Ce rapport a été rédigé par le Service d'aide financière du C.U.M. et soumis au mois de juillet par le recteur de l'Université au Ministère de la jeunesse et des loisirs. Une lettre demandant une rencontre avec le ministre, Leslie Hull a été également envoyée. L'administration de l'Université attend toujours une réponse.

MÉMOIRE

présenté au

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES
LOISIRS

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

concernant

les modifications apportées au programme
de

PRÊTS ET BOURSES

pour les étudiants

pour 1983-1984

Université de Moncton, juillet 1983

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 - TABLEAU COMPARATIF DÉMONSTRANT LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME

2 - BOURSES D'ÉTUDES, BOURSES DE RECHERCHE ET AUTRES PRIMES DE MÉRITE

3 - FRAIS DE LOGEMENT

4 - LIVRES ET MATÉRIEL

5 - TRANSPORT

6 - AUTRES FRAIS

7 - CONTRIBUTION DES PARENTS

8 - RECOMMANDATIONS

ANNEXES

INTRODUCTION

Les modifications apportées par le Ministère de la Jeunesse et des Loisirs dans leur programme de Service de l'aide aux étudiants se soldent par une réduction très importante des fonds disponibles aux étudiants pour l'année 1983-1984 à moins que des changements soient apportés.

Considérant le grand nombre d'étudiants de l'Université de Moncton qui se prévalent à chaque année du programme de Prêts et bourses provincial, nous voulons par le présent mémoire indiquer notre désaccord avec la très grande majorité des modifications apportées au programme.

Une analyse démontrant les conséquences de ces modifications était de rigueur. Dans un premier temps, nous avons préparé un tableau comparatif de l'aide disponible en 1983-1984 avec celle de 1982-1983 pour ensuite traiter chacun des items affectés par ces modifications, soit: les bourses d'études, les frais de logement, les livres et matériel, le transport, la contribution des parents, et les autres frais. Nous avons ensuite présenté les recommandations que nous jugeons essentielles pour rendre le programme un peu plus équitable pour les étudiants, et finalement nous avons placé en annexe quatre cas type d'étudiants pour illustrer de façon concrète l'effet des modifications apportées au programme en 1983-1984.

1 - TABLEAU COMPARATIF DÉMONSTRANT LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME

A - DÉPENSES ADMISES Étudiants célibataires

	1982-1983	1983-1984
Frais de logement		
Résidence universitaire	Frais prescrits par l'U de M	Frais 82-83 1 augment.
Appartement ou autres	64 \$/sem.	68 \$/sem.
Livres et instruments		
Arts	350 \$	300 \$
Administration	420 \$	350 \$
Sciences et génie	450 \$	350 \$
Éducation	350 \$	350 \$
Sciences infirmières	450 \$	350 \$
Éducation phys. & Loisirs		
Nutrition & études fam.		
Droit		

Tribune

Il y a-t-il catatonie des étudiants en ce qui concerne les prêts-bourse?

Qu'est-ce qu'une catatonie? C'est le syndrome psychomoteur de la schizophrénie qui se caractérise notamment par la perte de l'initiative des mouvements, des conduites stéréotypées et un état de stupeur mental. Bref, un manque d'actions!

Que se passe-t-il? Il y a sûrement un gel persistant ou un engourdissement lambin qui plane sur la masse étudiante. Serait-ce la venue de l'hiver? Si oui, et bien cet hiver-ci risque d'être encore plus froid que d'habitude pour beaucoup d'entre nous car on nous coupe brusquement l'herbe à brouter de sous les pieds et on se regarde le bout des oreilles, la bouche béante sans même comprendre, sans même réagir!

Il est inadmissible de constater une si faible réaction de la part des étudiants et étudiantes concerné(e)s face aux modifications apportées au programme de prêts-bourse pour l'année 1983-84.

Il y a soit un manque d'informations, soit un manque d'intérêt ou purement et simplement de la paresse.

Par ailleurs, il est honteux et décevant de s'apercevoir qu'une importante partie des étudiants travaillant à l'obtention de changements face aux nouvelles modifications sont justement des étudiants qui ne sont pas touchés par celles-ci.

Si j'étais autruche et qu'on m'apprenait cecl, je ne m'enfuirais "la tête dans le sable, mais voilà, je ne suis pas une autruche. Je suis une étudiante concernée!

Line Madore

A venir

La journée du 22 octobre

La prochaine parution du journal contiendra une série d'articles se rapportant à la journée internationale de la paix.

Suite à la page 2

INFO

Suite de la page 1

Arts visuels	475 \$	600 \$
Sciences sociales	350 \$	0 \$
Frais de graduation		7 \$
Frais de dactylographie	50 \$	0 \$
Frais d'études	150 \$	0 \$
Stage	150 \$	0 \$
Préparation obligatoire de thèse	150 \$	0 \$
Transport aller-retour (domicile familial)	70 \$	35 \$
Étudiants mariés	1982-1983	1983-1984
Allocation de subsistance de base	12 100 \$	12 826 \$
Dépenses exceptionnelles		
Frais de mariage	550	0
Frais de funérailles	1000 (max.)	0
Frais légaux	200	0
Frais de réparations au domicile	1000 (max.)	0

B CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANT

Bourses d'études, bourses de recherche ou autres primes de mérite	Montant de la bourse reçue (-) 600 \$	Montant total de la bourse reçue
---	---------------------------------------	----------------------------------

C - CONTRIBUTION DES PARENTS

Salaires de base figurant sur le tableau de calcul de la contribution des parents (étudiants vivant à l'extérieur du domicile familial)	23 001 \$	21 001 \$
	23 500 \$	21 500 \$

2 - BOURSES D'ÉTUDES, BOURSES DE RECHERCHE ET AUTRES PRIMES DE MÉRITE.

Le programme de Prêts et bourses 1983-1984 stipule que le montant total d'une bourse d'études reçu par un candidat soit pris en considération dans le calcul de l'aide accordée. Ce nouveau règlement, imposé par la Direction de l'aide aux étudiants, remet en question le but premier des programmes de bourses d'études.

En effet, l'objectif principal de l'attribution d'une bourse d'études est de reconnaître d'une façon particulière le mérite scolaire et para-scolaire d'un étudiant. Le nouveau règlement vise-t-il à décourager la recherche de l'excellence? On peut se poser la question. L'exemple suivant nous permet d'en évaluer les effets.

Preons le cas d'un étudiant boursier de l'Université de Moncton et celui d'un étudiant non-boursier. Supposons que leur situation financière est exactement la même à tous points de vue, c'est-à-dire le salaire d'épouse, les frais universitaires, la contribution des parents, etc. En appliquant les règlements 1983-1984, tout compte fait, ces deux étudiants se retrouvent avec exactement le même montant d'argent pour entreprendre leurs études. Normalement, l'étudiant boursier devrait avoir en main une somme plus élevée, ce qui représente une juste récompense pour ses efforts accomplis et son implication dans le milieu.

Comment pourra-t-on convaincre des

donateurs de contribuer à un fonds de bourses qui en définitive n'aura comme effet qu'alléger le fardeau financier de la province et de votre Ministère sans véritablement en apporter plus aux étudiants boursiers?

3 - FRAIS DE LOGEMENT

Le montant des frais de résidence et de cafétéria accordé pour l'année 1983-1984 est le suivant: le coût des frais de résidence et cafétéria 1982-1983 plus une augmentation de 6%. Ces frais à l'Université de Moncton subront une hausse de 7%. Donc, le montant admis par la Direction de l'aide aux étudiants ne couvrira pas en entier les frais de résidence et cafétéria pour l'année 1983-1984.

Nous notons une légère augmentation de l'allocation pour les frais de chambre et pension pour les étudiants demeurant ailleurs que chez leurs parents et ailleurs qu'en résidence universitaire. En effet, le montant hebdomadaire alloué passe de 64 \$ à 68 \$, soit une augmentation de 6¼%.

D'après Statistique Canada, le taux des loyers a augmenté de 7.1% depuis l'an dernier. Même si la différence entre les deux pourcentages d'augmentation n'est pas tellement grande, il n'en reste pas moins que les étudiants y perdront encore au bout de la ligne.

4 - LIVRES ET MATÉRIEL

Les montants d'argent accordés pour les différentes disciplines universitaires sont maintenant fixés pour toutes les institutions d'enseignement, alors qu'auparavant les institutions établissaient ces montants. D'après les besoins réels des étudiants. La plupart des sommes allouées ont subi une diminution variant de 50 \$ à 200 \$ sauf pour une discipline (arts visuels). Il va sans dire que ces chiffres ne correspondent plus à la réalité. Les coûts des livres et matériel scolaires augmentent de façon considérable à chaque année.

Preons l'exemple d'un étudiant en Éducation physique qui, en plus d'avoir à payer ses livres et matériel pour ses cours, doit s'acheter un uniforme pour les sports exigés par son programme. Ici, à Moncton, ces étudiants dépensent plus de 500 \$ pour ces frais. En 1983-1984, on ne reconnaît que 350 \$ des dépenses effectuées par ces étudiants. Pourquoi cette coupure lorsque les prix sont à la hausse du côté des livres et de l'équipement? En effet les commandes de textes de classe pour 1983-1984 présentent des augmentations de prix entre 8 et 10%.

5 - TRANSPORT

Le montant alloué pour un voyage aller-retour entre le domicile de l'étudiant au Nouveau-Brunswick et l'établissement fréquenté est de 35 \$.

Preons l'exemple d'un étudiant qui demeure à Campbellton. Un billet aller-retour par train coûte 42 \$. En plus, l'étudiant voyagera sûrement plus d'une fois pendant

LE FRONT

l'année universitaire. La somme de 70 \$ comme frais de voyage n'était pas réaliste en 1982-1983, comment peut-on justifier de diminuer cette somme à 35 \$ en 1983-1984?

En particulier, voulez-vous donner l'indication aux étudiants que dorénavant votre Ministère s'attend à ce que les étudiants dont la résidence permanente n'est pas de la région de Moncton choisissent une autre université plus près, s'il y en a une? Sinon, quelle est la raison de cette coupure, quand on sait qu'à Moncton au-delà de 60% des étudiants habitent à plus de 100 km de l'Université.

A-t-on pensé au fait qu'un étudiant de la région d'Edmundston doit voyager au-delà de 1000 km aller-retour pour se rendre à l'Université de Moncton alors qu'il n'a que 650 km à faire s'il veut fréquenter l'Université Laval. S'il choisit de venir à Moncton, son allocation de voyage sera de 35 \$ pour l'année, alors que s'il choisit l'Université Laval il aura droit à 108 \$?

Comment peut-on croire que les étudiants de cette région choisissent malgré tout Moncton alors qu'ils sont à ce point avantagés d'aller à une institution située plus près et où l'allocation de voyage est plus réaliste?

6 - AUTRES FRAIS

Les frais suivants ont été abolis:

- graduation (50 \$)
- dactylographie (50 \$)
- stage (150 \$)
- voyage d'études (150 \$)
- thèse (150 \$)

À chaque année, la plupart des étudiants doivent faire face à l'un ou plusieurs des frais mentionnés ci-haut. Prenons l'exemple d'un étudiant qui termine son baccalauréat en génie en 1984 et qui a un voyage d'études à effectuer et plusieurs travaux à faire dactylographier. En 1982-1983, cet étudiant aurait obtenu un montant de 3680 \$ sous forme d'aide financière. Cette année, il n'aurait droit qu'à 3429 \$, soit une différence de 251 \$ si l'on compare à l'an dernier.

Suite à la page 3



Ed's Submarine

Coin Archibald / Mountain 110
Livraison sur commande \$1.00

854-0884

ANNEXE IV

CALCUL DE L'AIDE - SITUATION TYPE 4

Situation du candidat

Étudiant marié, conjointe aux études, vivant en appartement, Maîtrise en psychologie, 2e année.

A - CALCUL DES DÉPENSES ADMISES

	1982-1983	1983-1984
Allocation de subsistance de base	12 100 \$	12 826 \$
Dépenses exceptionnelles (mariage)	550 \$	0 \$
Frais de scolarité	1015 \$	1085 \$
Cotisation étudiante	50 \$	50 \$
Livres et instruments	350 \$	300 \$
Autres (frais de thèse et frais de graduation)	200 \$	0 \$
Total des dépenses admises	14 265 \$	14 261 \$

B - CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANT

	1982-1983	1983-1984
Revenu brut du candidat (1er mai au 1er sept)	2000 \$	2000 \$
Contribution de l'étudiant	2000 \$	2000 \$

C - CONTRIBUTION DE LA CONJOINTE

	1982-1983	1983-1984
Revenu brut de la conjointe (1er mai au 1er sept)	2300 \$	2300 \$
Contribution de la conjointe	2300 \$	2300 \$

D - CALCUL DE L'AIDE ACCORDÉE

	1982-1983	1983-1984
Dépenses admises (A)	14 265 \$	14 261 \$
Ressources financières (B+C)	4300 \$	4300 \$
Total de l'aide accordée (div)-2	- 4982 \$	4980 50 \$

L'abolition de l'allocation pour les frais de stage porte également un dur coup à un grand nombre d'étudiants de nos trois centres universitaires. En effet, plus de 20% de nos étudiants sont inscrits dans des programmes où un stage est obligatoire.

7 - CONTRIBUTION DES PARENTS

L'échelle de salaire de base figurant sur le tableau de contribution des parents (pour étudiants qui vivent à l'extérieur du domicile familial) qui était de 23 001 \$ à 23 500 \$ en 1982-1983, a passé à 21 001 \$ à 21 500 \$ pour l'année 1983-1984. Ceci signifie que certaines familles, qui auparavant n'avaient pas à donner une contribution pour les études de leur enfant, auront à en faire une cette année. Nous avons pris l'exemple d'un candidat dont la famille est composée de cinq (5) membres (y compris le candidat) et dont les deux parents ont un revenu total s'élevant à 29 501 \$ (après déductions). En 1982-1983, les parents n'avaient aucune contribution à donner, mais en 1983-1984, une contribution de 627 \$ sera considérée comme ressources financières pour le candidat étudiant. Ceci a pour conséquence de diminuer le montant d'aide qu'il recevra du gouvernement.

ANNEXE II

CALCUL DE L'AIDE - SITUATION TYPE 2

Situation du candidat

Étudiant célibataire, dépendant, résident (vivant chez ses parents), boursier du Centre universitaire de Moncton (montant de la bourse: 500 \$), Éducation physique, 3e année.

A - CALCUL DES DÉPENSES ADMISES

	1982-1983	1983-1984
Frais de scolarité	1015 \$	1085 \$
Cotisation étudiante	50 \$	50 \$
Livres et instruments	475 \$	350 \$
Chambre et pension	495 \$	495 \$
Transport local	35 \$	35 \$
Frais divers	825 \$	825 \$
Autres (frais de stage et de dactylographie)	200 \$	0 \$
Total des dépenses admises	3093 \$	2840 \$

B - CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANT

	1982-1983	1983-1984
Calcul de la contribution (60% du revenu brut (0) - étudiant sans emploi)	0	0
Bourse d'études	0	500
Contribution de l'étudiant	0	500

C - CONTRIBUTION DES PARENTS

	1982-1983	1983-1984
Contribution calculée des parents (revenu disponibles après déductions - 22 000 \$) ayant 3 enfants dépendants	0	0

D - CALCUL DE L'AIDE ACCORDÉE

	1982-1983	1983-1984
Dépenses admises (A)	3093 \$	2840 \$
ressources financières (B-C)	0	500 \$
Total de l'aide accordée (A - (B-C))	3093 \$	2340 \$
Différence -	753 \$	

8 - RECOMMANDATIONS

En guise de conclusion à cette analyse et dans le but de corriger en partie les problèmes créés par les changements au programme de Prêts et bourses tel que présenté, nous formulons les recommandations suivantes:

1) que les bourses d'études ne soient pas calculées comme revenus devant être déclarés par l'étudiant, dans sa demande d'aide financière;

2) que les dépenses pour les frais de graduation, de stage, de voyages d'études, de thèse et de dactylographie soient ré-admises et indexées annuellement selon l'augmentation du coût de la vie;

3) que le montant des frais de transport soit augmenté en tenant compte du coût réel des dépenses de voyage d'un étudiant pendant l'année et qu'une échelle soit créée illustrant les montants alloués d'après les distances entre les principaux centres de la province;

4) que le tableau pour le calcul de la contribution des parents soit remplacé par celui en vigueur en 1982-1983;

5) que les dépenses admises pour les livres et matériel soient les suivantes:

Suite à la page 4

SPAGHETTI HOUSE

VITO'S

PIZZA

726 MOUNTAIN Rd.
MONCTON N.B.

855-5000

INFO

Suite de la page 3

6) que le Comité consultatif créé en 1981 soit formé et convoqué dans les plus brefs délais afin d'aviser votre Ministère sur les besoins réels des étudiants;

7) que les allocations de logement soient majorées pour rencontrer les dépenses réelles de la moyenne des étudiants, estimées à environ 90\$ par semaine.

ANNEXE I

CALCUL DE L'AIDE - SITUATION TYPE 1

Situation du candidat

Étudiant célibataire, dépendant, non-résident (vivant en appartement), boursier de l'Université de Moncton (montant de la bourse: 1000 \$), Administration, 2e année.

A - CALCUL DES DÉPENSES ADMISES

	1982-1983	1983-1984
Frais de scolarité	1015 \$	1085 \$
Cotisation étudiante	50 \$	50 \$
Livres et instruments	400 \$	350 \$
Chambre et pension	2112 \$	2244 \$
Transport local	33 \$	35 \$
Transport aller-retour	70 \$	35 \$
Frais divers	825 \$	825 \$
Autres (frais de dactylographie et calculatrice)	100 \$	0 \$
Total des dépenses admises	4605 \$	4624 \$

B - CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANT

	1982-1983	1983-1984
Calcul de la contribution (60% du revenu brut (2000 \$) moins déductions - 29 501 \$) ayant 3 enfants dépendants	400 \$	1000 \$
Contribution de l'étudiant	1600 \$	2200 \$

C - CONTRIBUTION DES PARENTS

	1982-1983	1983-1984
Contribution calculée des parents (revenus disponibles après déductions - 29 501 \$) ayant 3 enfants dépendants	0	627 \$

D - CALCUL DE L'AIDE ACCORDÉE

	1982-1983	1983-1984
Dépenses admises (A)	4605 \$	4624 \$
Ressources financières B-C	1600 \$	2827 \$
Total de l'aide accordée (A - (B+C))	3005 \$	1797 \$
DIFFÉRENCE -	1208 \$	
Arts		400 \$
Arts visuels		600 \$
Droit		600 \$
Administration		450 \$
Sciences sociales		400 \$
Éducation		400 \$
Sciences infirmières		400 \$
Educ. phy. et loisirs		500 \$
Nutrition et études fam. Sciences		400 \$
		500 \$

LE FRONT

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

C'est au cours de l'assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 12 octobre à la chapelle de l'édifice Taillon que plusieurs propositions ont été amenées.

Entre autres, on propose qu'une pétition dénonçant la manière dont le gouvernement a instauré la nouvelle réglementation soit mise en circulation.

Par ailleurs, afin de sensibiliser la population du N.-B., il est proposé qu'une conférence de presse soit organisée afin de dénoncer les nouvelles réglementations. Soulignons qu'un amendement est apporté à cette proposition demandant que l'on invite des organismes tels que l'A.E.F.N.B., Activités-Jeunesse, etc., à assister à cette conférence. Le président par interim de la F.E.U.M. est élu porte-parole des étudiant(e)s à cet effet.

De plus, il est proposé que l'on encourage les étudiant(e)s de l'U de M à appeler leurs députés respectifs afin de leur démontrer leur mécontentement.

À la suite d'une discussion à savoir comment sensibiliser le reste de la population étudiante il est proposé d'utiliser le journal LE FRONT ainsi que la radio CKUM pour véhiculer l'information sur le nouveau système des prêts-bourse.

Une soirée où l'action ne manque pas.

chez
Ziggy's
730 rue main

Venez danser sur la
meilleure musique en ville.

Chaque dimanche, soirée étudiante
avec "Dr. Z" James Dixon.